



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 DECEMBRE 2020

Présidence

M. Boris Fringeli, Syndic et Président, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence en ces circonstances particulières.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation : par insertion dans la feuille officielle no 47 du 20 novembre 2020, avis aux piliers publics dans les villages et convocation tout-ménage par le biais du bulletin communal.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Participants

57 dont 1 n'ayant pas le droit de vote, soit 56 votants
M. Fringeli salue également la présence de M. Margot, coordinateur du PNR.

Scrutateurs

Sont nommés scrutatrices, scrutateurs : Mmes Laura Barthe et Corine Sigrist ; MM. Alexis Pythoud et Bruno Ferreira

Excusés

Mmes Bernadette Fracheboud, Karine Beaud, Christelle Rey, Sandra Fringeli, MM. Robert Verschuur, Lionel Burnand, Christophe Grangier, Rafael Merino, Joël Rey, Claude Gétaz, Mmes et MM. Josiane et Jean-Marc Pythoud, Gilberte et Pierre Portner

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2020**
2. **Budget 2021**
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements, financement
 - assainissement des cibleries, Montbovon, financement
 - adduction d'eau, réservoir de La Trâla, financement
 - réfection de la route des Prés, Albeuve – le pont couvert, financement
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 approbation du budget
3. **Présentation de la planification financière**
4. **Renouvellement du contrat avec le PNR pour une période de 10 ans**
5. **Approbation des statuts révisés de l'AISG (Association intercommunale sports en Gruyère)**
6. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, il déclare l'assemblée apte à délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2020

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2020 n'est pas lu, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site communal.

M. Fringeli demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

Les citoyennes et citoyens approuve le procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2020 par

Oui : 53

Non : 1

Abstentions : 2

M. Fringeli remercie l'assemblée.

2. Budget 2021

M. Boris Fringeli, Syndic, responsable des finances, commente tout d'abord le budget de fonctionnement en pointant surtout les différences par rapport au budget 2020. Il ajoute qu'il est à disposition pour répondre à toutes les questions.

2.1 Budget de fonctionnement

0. Administration

Charges : Fr. 584'418.15

Produits : Fr. 7'150.00

Il relève que le traitement du Conseil communal demeure inchangé. Celui de toutes les collaboratrices et collaborateurs sera augmenté de 1%. Par ailleurs, il informe que la commune va se doter d'un service technique. M. Cédric Privet, qui officie déjà et qu'il remercie au passage, occupera ce poste à hauteur de 30 %.

1. Ordre public

Charges : Fr. 116'456.32

Produits : Fr. 55'947.00

Il note que la participation communale aux frais de curatelles est stable : environ 54'000 francs.

Au sujet de la police du feu, il souligne que grâce à la fusion des deux corps de sapeurs-pompiers de l'Intyamou, une petite économie est réalisée, si bien que les taxes d'exemption couvrent quasiment tous les frais.

2. Enseignement et formation

Charges : Fr. 1'826'320.50

Produits : Fr. 79'542.00

Pas de grands changements par rapport au budget précédent. L'accueil extrascolaire nous coûte environ 64'000 francs, participation des parents déduite. Quant aux transports scolaires, quelque Fr. 223'000 seront dépensés.

3. Culture et loisirs

Charges : Fr. 128'398.80
Produits : Fr. 2'000.00

Il note une baisse des charges probablement liée au COVID-19 et à ses retombées économiques : en effet, notre participation au Conservatoire de Fribourg et à l'Ecole de musique du Pays-d'Enhaut passe de Fr. 61'000.00 à Fr. 47'000.00. Elle est directement liée au nombre d'inscriptions d'enfants et jeunes jusqu'à 18 ans domiciliés dans notre commune

4. Santé

Charges : Fr. 549'870.95
Produits : Fr. 5'000.00

Dans ce chapitre, il précise que les homes médicalisés coûteront quelque Fr. 336'000.00 contre Fr. 321'000.00 en 2020. Les soins ambulatoires passent de Fr. 186'000.00 à Fr. 194'000.00. Par contre, les charges du service d'ambulances seront de presque 3 fois moins qu'en 2020, soit moins de Fr. 7'000.00.

5. Affaires sociales

Charges : Fr. 731'513.25
Produits : Fr. 12'000.00

Les principales augmentations sont constatées dans :

- notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées, qui passe de Fr. 398'000.00 à Fr. 409'000.00
- notre participation au Service social de la Gruyère, qui prend l'ascenseur à Fr. 209'000.00 (contre Fr. 191'000.00 en 2020)

6. Transports et communications

Charges : Fr. 822'315.60
Produits : Fr. 5'500.00

Il note la substantielle augmentation liée principalement au report de 2 réfections de routes, à savoir :

- celle des Raforts, à Montbovon, dont le dossier s'est considérablement complexifié, Fr. 110'000.00 ;
- celle de la route de la Tsarère, aux Sciernes, dont la réfection doit suivre le changement de la conduite d'eau principale, Fr. 120'000.00.

En outre, il va falloir numériser le patrimoine routier pour MCH2, la nouvelle comptabilité communale harmonisée et imposée par la Confédération, qui entrera en vigueur dans notre commune au 01.01.2022. Le coût de cette numérisation est estimé à Fr. 25'000.00.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Charges : Fr. 1'286'998.70
Produits : Fr. 1'102'300.00

Dans ce chapitre, les comptes « approvisionnement en eau » et « protection des eaux » doivent être équilibrés : à cet effet Fr. 21'400.00 respectivement Fr. 207'600.00 seront prélevés de la réserve.

Les principales dépenses sont :

- Fr. 150'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau de la Tsarère, aux Sciernes (report 2020)
- Fr. 80'000.00 pour l'épuration, concernant le collecteur de la Batteuse à Lessoc ; Fr. 110'000.00 pour le raccordement de l'Auge à Montbovon et Fr. 70'000.00 pour la Tsarère aux Sciernes (report 2020)

Les charges relatives aux ordures ménagères coûteront Fr. 205'630.00 et les taxes devraient rapporter Fr. 153'500.00, soit un taux de couverture de 75% (exigence du canton : minimum 70%).

Dans « correction des eaux et endiguements », le ruisseau de Momont (secteur Albeuve) sera nettoyé par l'équipe forestière pour un montant d'environ Fr. 40'000.00.

Enfin, l'aménagement du territoire verra – on l'espère – les derniers frais liés à la révision de notre PAL estimés à Fr. 20'000.00. Autres charges, la nouvelle mensuration pour Fr. 10'000.00 et notre participation à l'ARG et AISG Fr. 42'000.00, montant qui demeure inchangé.

- M. Fabrice Grandjean souhaite savoir si, dans le cadre de la réfection de la route de la Tsarère, les eaux claires et eaux usées seront mises en séparatif.
- M. Nicolas Haymoz, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux, précise que cela va se faire et qu'il faudra voir où passer judicieusement les conduites.

8. Economie

Charges : Fr. 1'185'767.90
Produits : Fr. 972'911.00

Avec l'effondrement des prix du bois, M. Fringeli observe que la forêt devient difficilement rentable à 100%. Les travaux effectués étant pour la plupart sur les forêts protectrices, ils sont donc indispensables et – fort heureusement – subventionnés. D'autre part, Fr. 75'000.00 seront dépensés aux Sciernes pour des filets de protection.

Au chapitre « tourisme », un montant de Fr. 12'000.00 est prévu pour l'entretien de la piste Vita.

9. Impôts

Charges : Fr. 980'186.60
Produits : Fr. 5'844'358.00

Dans ce chapitre, on retrouve les principales rentrées, soit :

- les impôts sur le revenu et la fortune : Fr. 3'126'000.00 en tout,
- les contributions immobilières pour Fr. 507'000.00,
- aussi la péréquation financière, qui passe de Fr. 610'000.00 à Fr. 645'000.00,
- les loyers des chalets et alpages pour Fr. 103'000.00,
- la concession Hongrin Léman pour Fr. 155'000.00,

Dans les charges, il y a :

- les intérêts des dettes pour Fr. 64'000.00 (crédit d'étude pour notre nouvelle école inclus),
- mais aussi l'eau pour le chalet des Tannes (secteur Lessoc) à hauteur de Fr. 100'000.00 moins Fr. 24'000.00 de subventions,
- du côté des bâtiments communaux, Fr. 16'000.00 sont prévus pour la salle communale concernant l'éclairage, le changement de la commande du chauffage et la technique.

- En réponse à M. Maurice Rime, M. Fringeli précise que la péréquation se calcule sur le plan cantonal et consiste à ce que les communes les plus aisées versent aux communes les moins aisées.
- M. Bruno Ferreira, ainsi que M. Vincent Grangier, constatent une importante variation au niveau des rentrées des impôts.
- M. Fringeli précise que l'estimation des rentrées fiscales se fait sur la base des chiffres transmis par l'Etat (statistique fiscale) et qu'elle est adaptée en fonction de la situation des mouvements de la population. Il informe aussi que les rentrées des impôts spéciaux étaient particulièrement élevées ces dernières années.

Résultat du budget fonctionnement

Total des charges : Fr. 8'212'246.77
 Total des produits : Fr. 8'086'708.00
 Résultat : **Fr. 125'538.77**

Soit 1.5% de déficit, avec donc encore une marge par rapport à la limite imposée de 5%

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Récapitulation				Fonctionnement	
No	Titre	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	534'961.15	7'276.90	542'066.00	7'650.00	584'418.15	7'150.00
1	Ordre public	149'802.78	64'973.50	137'880.68	60'751.50	116'456.32	55'947.00
2	Enseignement & formation	1'891'430.29	97'081.75	1'820'835.95	93'339.00	1'826'320.50	79'542.00
3	Culture et loisirs	139'232.09	2'490.00	142'014.45	4'600.00	128'398.80	2'000.00
4	Santé	519'674.00	6'246.10	534'310.80	4'000.00	549'870.95	5'000.00
5	Affaires sociales	699'882.56	7'195.50	698'101.30	12'000.00	731'513.25	12'000.00
6	Transports & communic.	699'679.14	30'242.10	710'070.75	4'500.00	822'315.60	5'500.00
7	Protection aménag. envir.	1'217'912.05	1'009'656.00	1'471'005.00	1'198'800.00	1'286'998.70	1'102'300.00
8	Economie	1'397'728.15	1'194'470.91	841'390.00	721'418.00	1'185'767.90	972'911.00
9	Finances et impôts	1'860'200.34	6'691'183.00	971'556.70	5'676'198.05	980'186.60	5'844'358.00
	Total	9'110'502.55	9'110'815.76	7'869'231.63	7'783'256.55	8'212'246.77	8'086'708.00
		313.21			85'975.08		125'538.77

2.2 Budget des investissements, financement

La parole est donnée à M. Hugo Rey, Conseiller communal

1. Ordre public

Chapitre 15 : militaire
 Assainissement des cibleries à Montbovon, financement

Charges : Fr. 222'131.00
 Produits : Fr. 106'667.00

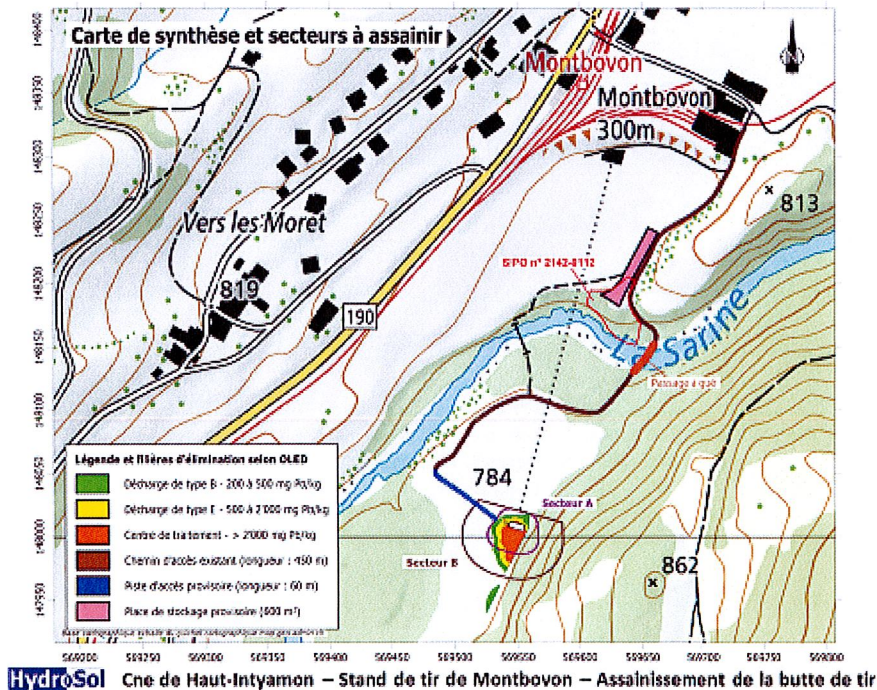
M. Rey rappelle, comme annoncé en 2019, que les travaux de dépollution des cibles continuent. Pour 2021, il est prévu d'assainir celles de Montbovon.

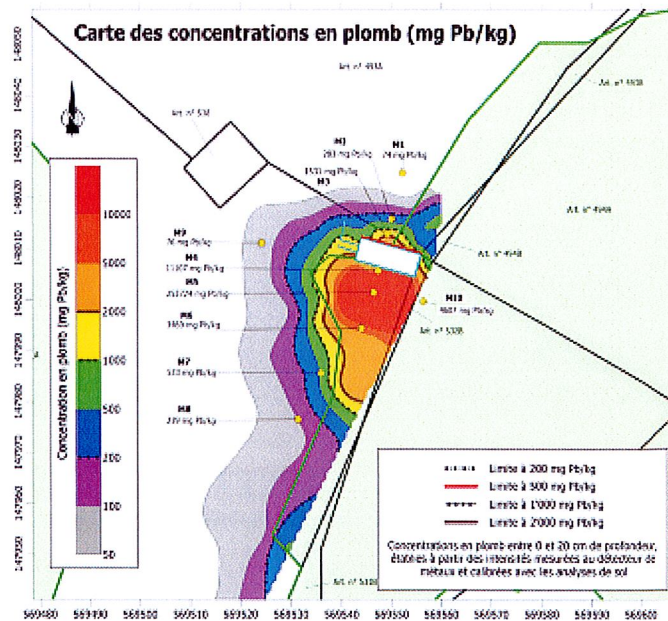
Selon le devis du bureau Hydrosol, le montant total est estimé à Fr. 222'131.00, dont Fr. 106'667.00 de subventions à recevoir (Fr. 42'667.00 du Canton et Fr. 64'000.00 de la Confédération) soit Fr. 115'464.00 à charge de la commune.

Il présente à l'écran, le plan des zones à assainir.

Les travaux se dérouleront comme ceux exécutés à Lessoc, à savoir l'extraction et le contrôle du taux de plomb sur place, l'acheminement jusqu'à une zone de stockage ad hoc, ensuite le transport par camion des différents tas dans des centres de traitement en fonction de leur teneur en plomb. Les différentes zones seront remises en état une fois les travaux terminés. Ceux-ci devraient durer une dizaine de jours.

M. Rey relève l'importance de mettre au propre ces zones pour les futures générations et c'est pourquoi il est déjà prévu d'assainir le site d'Albeuve dans les années à venir.





HydroSol Cne de Haut-Intyamont – Stand de tir de Montbovon – Assainissement de la butte de tir

7. Protection et aménagement de l'environnement

M. Fringeli donne la parole à M. Nicolas Haymoz, Conseiller communal, responsable du service des eaux.

Chapitre 70 : approvisionnement en eau

Adduction d'eau, réservoir de La Trâla, financement

Charges : Fr. 730'000.00

Produits : Fr. 442'000.00

M. Haymoz relate les soucis de manque d'eau à la source de Lys rencontrés durant les étés 2019 et 2020 en raison des faibles précipitations. Par ailleurs, il explique que les installations et appareils au réservoir sont souvent bouchés ou colmatés à cause de la turbidité. Il rappelle que le réseau d'eau communal est contrôlé plusieurs fois par an par le laboratoire cantonal.

Pour remédier à ces problèmes, il est prévu de réalimenter le réservoir de la Trâla au moyen d'une station de pompage depuis le réservoir de La Cernia. L'eau fournie dans ce secteur étant essentiellement pour l'usage agricole, les travaux seront largement subventionnés par les instances cantonales. Le coût est devisé à Fr. 730'000.00 et subventionné à hauteur de Fr. 438'000.00, soit Fr. 292'000.00 à charge de la commune.

Il présente à l'assemblée le plan des installations (annexe 1).

- M. Jean-Marc Beaud demande quelle sera la dimension de la conduite et la puissance de la pompe.
- M. Nicolas Haymoz informe qu'il n'a pas la réponse, mais que les calculs ont été confiés à une ingénieure du bureau Ribl SA.
- M. Jean-Marc Beaud souhaite également savoir s'il est prévu de canceler l'ancienne conduite.
- M. Haymoz précise que cela peut aussi se faire au moyen d'une vanne.

- M. Fabrice Grandjean s'inquiète du coût de la consommation du pompage.
- M. Haymoz informe que les charges sont estimées entre Fr. 1'200.00 et Fr. 1'500.00 par station par trimestre.

8. Economie

M. Fringeli donne la parole à M. José Pythoud, Conseiller communal

Chapitre 80: aménagement de route alpestre

Réfection de la route des Prés, Albeuve – le pont couvert, financement

Charges : Fr. 326'531.00

Produits : Fr. 205'714.00

M. José Pythoud, Conseiller communal responsable des routes, rappelle qu'un montant a déjà été prévu au budget 2020 pour une partie de cette rénovation. Après discussion avec l'entreprise et vu la complexité des travaux, il a été conseillé de mandater un bureau d'ingénieur. Les travaux sur le tronçon communal seraient réalisés en même temps que ceux sur la partie du Syndicat à buts multiples des Prés d'Albeuve. Il s'agit du secteur de la place gravillonnée au pont couvert, soit 980 m. Le plan du tronçon concerné est présenté à l'écran. (annexe 2)

Le coût de la rénovation est devisé à Fr. 326'531.00 auquel on peut déduire Fr. 97'959.00 la subvention cantonale et Fr. 107'755.00 la subvention fédérale, soit un solde de Fr. 120'817.00 à charge de la commune.

- M. Philippe Tena demande s'il s'agit bien de la place vers le lieu dit « Champ du Mur ».
- M. José Pythoud confirme.

Résultat du budget des investissements

Total des charges : Fr. 1'853'662.00

Total des produits : Fr. 760'381.00

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON			Récapitulation		Investissements		
No	Titre	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre public	127'039.90	-	173'547.00	80'000.00	222'131.00	106'667.00
2	Enseignement & formation	266'172.05	-	-	-	575'000.00	-
3	Culture et loisirs	-	-	-	-	-	-
6	Transports & communic.	365'500.00	-	-	-	-	-
7	Protection aménag. envir.	813'402.37	485'308.15	280'000.00	100'000.00	730'000.00	448'000.00
8	Economie	-	-	-	-	326'531.00	205'714.00
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
	Total	1'572'114.32	485'308.15	453'547.00	180'000.00	1'853'662.00	760'381.00

La parole n'étant plus demandée, M. Fringeli passe la parole à la Commission financière.

2.3 Rapport de la commission financière

En l'absence de M. Robert Verschuur, Président de la Commission financière, la parole est donnée à M. Pierre-Alain Jordan, membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport de cette commission.

En date du 11 novembre 2020, elle a examiné le budget 2021 préparé par le Conseil communal qui présente un déficit de Fr. 125'538.77. Les explications et justificatifs ont été fournis pour toutes les données du présent budget. La Commission constate que celui-ci est ordinaire et se présente comme relativement équilibré.

Les investissements prévus sont justifiés, à savoir :

- Fr. 115'464.00 pour assainissement des cibleries, Montbovon,
- Fr. 292'000.00 concernant l'adduction d'eau, réservoir de La Trâla,
- Fr. 120'817.00 pour la réfection de la route des Prés, Albeuve – le pont couvert

Aussi, elle propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et également celui des investissements comme présentés.

2.4 Approbation du budget

Plus aucune question n'étant formulée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer

Vote :

Récapitulation du budget de fonctionnement 2021

Total des charges	Fr. 8'212'246.77
Total des produits	Fr. 8'086'708.00
Résultat	Fr. 125'538.77

L'assemblée approuve le budget de fonctionnement à l'unanimité, à mains levées.

Vote

Assainissement des cibleries à Montbovon, financé par un emprunt

Total des charges :	Fr. 222'131.00
Total des produits :	Fr. 106'667.00

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, l'assainissement des cibleries à Montbovon.

Vote

Adduction d'eau, réservoir de La Trâla, financé par un emprunt

Total des charges :	Fr. 730'000.00
Total des produits :	Fr. 442'000.00

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, l'adduction d'eau au réservoir de La Trâla.

Vote

Réfection de la route des Prés, Albeuve – le pont couvert, financé par un emprunt

Total des charges : Fr. 326'531.00

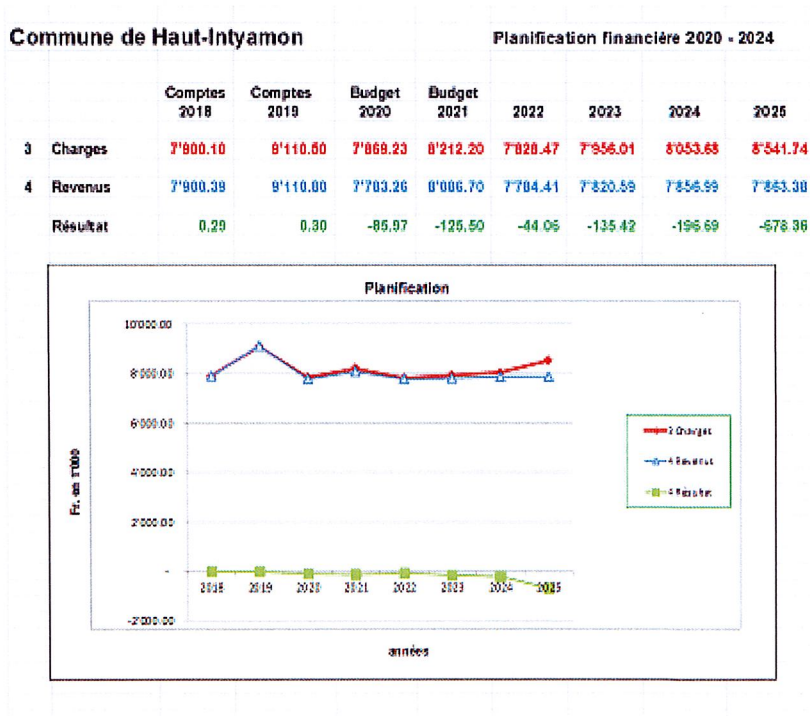
Total des produits : Fr. 205'714.00

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, la réfection de la route des Prés, Albeuve – Le pont couvert.

M. Fringeli, Syndic, remercie sincèrement l'assemblée pour sa confiance.

3. Présentation de la planification financière

M. Fringeli présente à l'assemblée le graphique de la planification projetée jusqu'en 2025



M. Fringeli rappelle que la planification financière est obligatoire. A voir la courbe, ça se passe plutôt bien, à l'exception de la dernière année qui a été estimée avec une vision pessimiste.

4. Renouvellement du contrat avec le PNR pour une période de 10 ans

La parole est donnée à M. Nicolas Haymoz, Conseiller communal en charge du tourisme.

Le contrat ayant été mis en consultation sur le site communal et à disposition des citoyennes et citoyens auprès de l'administration communale, il n'en est pas donné lecture.

M. Haymoz rappelle que le premier contrat de 10 ans avec la PNR (parc naturel régional) arrive à échéance et qu'il doit être renouvelé pour une nouvelle période de 10 ans.

Il relève la présence de M. Margot, coordinateur du PNR, ici présent pour répondre aux éventuelles questions. Plutôt que de donner des informations, il présente à l'assemblée un film de quelques minutes réalisé par le PNR, lequel renseigne sur les communes membres, la superficie, les projets réalisés, les statistiques de ces dix dernières années.

Au terme du film, M. Haymoz souligne l'importante tâche effectuée par le comité et le personnel du PNR et propose de les applaudir.

Aucune question n'étant soulevée, M. Fringeli demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, le renouvellement du contrat avec le PNR pour une période de 10 ans.



5. Approbation des statuts révisés de l' AISG (Association intercommunale sports en Gruyère)

M. Fringeli rappelle que le 27 septembre dernier, la population de la Gruyère a plébiscité – avec 72% de oui - le projet de construction d'un centre sportif pour le district, sur le site de la Ronclina, à côté du CO de La Tour-de-Trême.

Maintenant, c'est au tour des législatifs communaux de se prononcer sur la modification des statuts de l' AISG, indispensable pour la réalisation de ce beau et nécessaire projet.

Première de cordée, l'assemblée communale de Jaun s'est prononcée à plus de 70% en faveur de cette modification de statuts, alors que la population avait glissé un petit NEIN le 27 septembre.

Le Conseil communal, à l'unanimité, compte sur votre appui dans l'approbation de ces statuts.

La parole est donnée M. José Pythoud, Conseiller communal en charge du sport.

Les statuts ayant été mis en consultation sur le site communal et à disposition auprès de l'administration communale, il n'en est pas donné lecture.

M. Pythoud informe que ces modifications ont été apportées en raison de l'évolution des lois. Il cite les articles modifiés et communique que la limite maximale d'endettement général est fixée à Fr. 55'000.000.00. En ce qui concerne la participation communale annuelle, celle-ci s'élève à Fr. 76'134.00.

- M. Maurice Rime intervient et souhaite savoir à quoi correspond ce montant.
- M. Pythoud précise que Fr. 34'685.00 concerne le fonctionnement et Fr. 41'449.00 les investissements.
- M. Raphaël Beaud suppose que les locaux pourront être loués par les sociétés sportives et demande si les tarifs seront comme pour les salles du CO à La Tour-de-Trême.
- M. Pythoud avise qu'il est impossible de donner une réponse pour l'instant.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Fringeli demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve les statuts révisés de l' AISG (Association intercommunale sports en Gruyère) par :
Oui : 49
Non : 2
Abstentions : 4

M. Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

6. Divers

- Révision du PAL

M. Fringeli informe que le dossier de révision du PAL a enfin été analysé par la DAEC, laquelle a fait part du droit d'être entendu dans la Feuille officielle. La notion de la distance aux transports en commun étant un critère primordial, le Conseil communal a envoyé un courrier ce jour et a pris à cœur de répondre à tous les points avec argumentation ; entre autre, pour le maintien de l'emplacement du projet d'un bâtiment pour le service de l'édilité vers la gare de Lessoc.

- Forêt – service du feu

Avant d'entreprendre les travaux sur la route des Prés, M. Hugo Rey signale que le service forestier effectuera une coupe de bois.

M. Rey saisit aussi l'occasion de cette assemblée pour adresser un chaleureux merci à tous les intervenants (sapeurs-pompiers, bénévoles, villageois) lors de l'incendie de l'atelier de l'entreprise Gaby Beaud à Neirivue.

Enfin, il avise qu'il était prévu de présenter ce soir le nouveau véhicule du service du feu pour le transport de personne, mais malheureusement, le corps des sapeurs-pompiers a dû partir en intervention.

- Election au Conseil communal du 7 mars 2021

A propos du renouvellement des conseils communaux, dont l'élection est prévue le 7 mars 2021, M. Fringeli communique que tous les membres du Conseil communal de Haut-Intyamon se représentent sauf M. José Pythoud qui met un terme à son mandat.

Pour remplacer les sortants, Mme Corinne Sigrist, aux Sciernes d'Albeuve, employée de commerce et mère de 3 enfants, et M. Bruno Ferreira, à Neirivue, inspecteur de sinistres de direction, également père de 2 enfants, ont accepté de se présenter comme candidate et candidat.

Il informe aussi que la prochaine assemblée a d'ores et déjà été fixée au mercredi 21 avril 2021.

- Divers

- M. Claude Marguet observe que le terrain en face de chez lui présente des trous et est dangereux ; il demande s'il est prévu de l'aplanir.

M. José Pythoud, Conseiller communal, responsable des routes, informe qu'ils seront bouchés en même temps que d'autres travaux lorsque des machines seront à disposition.

- En réponse, à M. Raphaël Beaud, M. Pythoud précise que le piquet sur la place à Neirivue a été scié en vue d'aménager une place de stationnement.
- M. Gilles Castella signale, sur la route des Prés, que le bois entreposé derrière le silo à sel masque la visibilité aux automobilistes.

M. Hugo Rey prend note et en informera M. Meier, forestier communal.

- M. Félix Pythoud rend le Conseil communal attentif au fait que le collecteur des eaux du village d'Albeuve est en partie obstrué par des buissons qui poussent à cet endroit.

M. Fringeli se charge d'avertir le personnel communal.

- M. Michel Grangier signale le mauvais état de certains sentiers pédestres à Montbovon, vers la Comba d'Avau.

M. Fringeli relève que le canton définit les sentiers officiels et seuls ceux-ci sont entretenus.

- M. Fringeli donne quelques informations sur les changements d'horaire des transports publics. Il rappelle que chaque citoyen peut émettre, par écrit, des observations au moment de la mise en consultation.

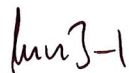
En cette fin d'une année 2020 dont on va se souvenir probablement longtemps, M. Boris Fringeli, Syndic, tient à remercier de tout cœur l'ensemble du personnel au service de la commune pour leur dévouement et leur professionnalisme. Il remercie aussi ses collègues du Conseil communal pour leur collaboration, les débats fructueux et la bonne ambiance de travail, et enfin toutes les personnes présentes ce soir.

Il souhaite la meilleure santé possible, de bienfaitantes fêtes de fin d'année et une bonne et prudente rentrée.

L'assemblée est levée est à 21.40 h.

Au nom de l'assemblée communale

La secrétaire
Marie-Noëlle Beaud



Le Syndic
Boris Fringeli

